



Position du FIR suivant la proposition de programme de travail de la Plateforme RSE du 27 juillet 2013.

Le FIR se réjouit de la mise en place de la plateforme RSE et du lien entre ISR et RSE qui y a été clairement établi dès sa création. Le FIR salue également l'excellent travail réalisé pour la publication du rapport Brovelli-Drago-Molinié [BDM] en juin 2013.

En ce qui concerne la finance et l'investissement, Le FIR souhaite que la plateforme RSE se penche en particulier sur la mise en œuvre de certaines recommandations du rapport BDM:

- **Proposition n° 14 :** Promouvoir la création d'un « label ISR » unique et enrichi et davantage mettre en valeur les démarches de capital-investissement responsable. « Quelle définition pour l'ISR ? et Quel label ISR ? » (document de travail de la plateforme).
- Proposition n° 15: Inciter les investisseurs institutionnels à privilégier les produits de placement les plus responsables.
 « Pouvoir de levier des investisseurs institutionnels » (document de travail de la plateforme).

S'agissant des Investisseurs, nous serions en outre très favorables, comme le suggère le rapport BDM, à toutes évolutions de l'article 224 du décret d'application de la Loi « Grenelle 2 » visant à le rendre applicable aux investisseurs institutionnels et non pas, seulement, aux sociétés de gestion. Dans cette logique, nous suggérons que la thématique n°4 évolue elle aussi dans son intitulé pour devenir « Faire de l'investissement et des Investisseurs des leviers de pénétration de la RSE ».

Proposition n° 17: Orienter une part croissante de l'assurance vie, placement de long terme, vers les produits d'investissement responsable.
« Rôle de l'assurance vie » (document de travail de la plateforme).

D'autres thèmes pourront aussi être abordés, comme suggéré dans le rapport BDM et dans le document de travail de la plateforme sous l'intitulé « Faire de l'investissement un levier de pénétration de la RSE » :

- Comment améliorer la qualité des informations dont disposent les investisseurs ?
- Rôle de l'épargne salariale.
- Quels sont les besoins spécifiques des PME en financements favorisant les démarches RSE, notamment en capital investissement ?
- Tenir compte des dimensions extra-financières dans l'octroi de certains crédits bancaires.

En coordination étroite avec l'Association Française de la Gestion financière (AFG), Le FIR souhaite collaborer activement sur ces thèmes aux travaux de la Plateforme et, pour ce faire, il s'appuiera sur l'ensemble des expertises de ses membres.

Pour le FIR

Bertrand Fournier Président

Grégoire Cousté Délégué Général